



POUDRAGE

Vinalis

SOLUTION INNOVANTE POUR LA VIGNE
l'Arboriculture et le Maraîchage

Une composition originale qui fait toute la différence



Produit utilisable en Agriculture Biologique, conformément au règlement (CE) n°834/2007

MODE D'ACTION - PROPRIÉTÉS :

VINALIS est un amendement 100 % naturel, doté d'une composition originale, à base de lithothamne, de soufre.

C'est un amendement également riche en oligo-éléments et en calcium.

Riche en soufre, il permet de réduire, par ailleurs, les apports de soufre à l'hectare.

MODE D'EMPLOI ET PÉRIODES D'EMPLOI :

Vigne :

VINALIS s'applique, le matin de préférence, par poudrage à la dose d'emploi de 20 kg/ha par application :

- au stade grappes séparées
- sur boutons floraux séparés, à la chute des capuchons,
- au stade de nouaison et à la fermeture de la grappe.

Arboriculture :

VINALIS s'applique, le matin de préférence, par poudrage à la dose d'emploi de 20 kg/ha par application à partir du stade E jusqu'à fin grossissement des fruits.

Maraîchage :

VINALIS s'applique, le matin de préférence, par poudrage à la dose d'emploi de 20 kg/ha par application pendant la phase végétative de la culture, tous les 12 à 14 jours.

PRÉCAUTION D'EMPLOI :

- Ne pas appliquer le produit trop près des points d'eau.
- Ne pas traiter par grand vent, ni à des températures trop élevées. ($\geq 35^{\circ}\text{C}$ sous abri). Consulter les bulletins météorologiques nationaux et régionaux, avant tout traitement.
- Se laver les mains après l'application.
- Bien refermer l'emballage après utilisation. Stocker le produit à l'abri de l'humidité.
- Élimination du produit et de l'emballage : RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT. Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.



IMPORTANT :

Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage, qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine. VEGELIA ne saurait être tenu, en aucun cas, pour responsable des conséquences inhérentes à toute copie de cette étiquette, totale ou partielle et la diffusion ou à l'utilisation non autorisée de cette dernière.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES :

ENGRAIS CE - AMENDEMENT MINÉRAL BASIQUE

Mélange d'amendement calcaire marin (lithothamne) de qualité standard, avec Soufre élémentaire - Contient du cuivre (Cu)

57 % de Soufre (S) total soit 142,5 % d'Anhydride sulfurique (SO_3) total
4,4 % de Calcium (Ca) total
8,2 % d'Aluminium (Al_2O_3)
1,0 % de Cuivre (Cu) total

Finesse de mouture : 90 % minimum passant au tamis de 0,12 mm

Valeur neutralisante : 52

À n'utiliser qu'en cas de besoin reconnu, ne pas dépasser les doses adéquates.

Produit utilisable en agriculture biologique conformément au Règlement (CE) n°834/2007.

Numéro de lot : voir sur emballage.



ATTENTION

P261 Éviter de respirer les poussières.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Distribué par : VEGELIA

10 rue Chasse-Marée - 27660 BEZUS-SAINTE-LOI

Tél : 02.79.28.00.00 - Mail : contact@vegelia.fr - www.vegelia.fr

En cas d'urgence, composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau « Phyt'attitude », n° vert 0.800.887.887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

VINAL

EMB 87154



20 Kg


Vegelia